L'**Abbaye de Perroy** a été fondée en 1850. Ses membres se réunissent dans le but d'honorer le tir, mais surtout pour resserrer les liens d'amitié, d'union et de fraternité qui doivent exister entre les citoyens d'une même patrie.

Peuvent acquérir la qualité de membre :

- Tous les Suisses étant au minimum dans l'année de leurs 16 ans.
- Un étranger peut être admis par décision de l'Assemblée générale

Conditions d'admission :

- Finance d'entrée : 50 Fr. *(cocarde comprise)*
- Finance d'entrée, de 16 à 20 ans : Gratuit
- Cotisation annuelle : 90 Fr.

La fête a lieu tous les quatre ans, à Perroy, le second week-end d'août. C'est l'occasion de réunir ses membres, leurs familles et amis, dans une ambiance conviviale et divertissante. Elle est précédée des tirs qui désignent leurs "rois".

L'assemblée générale annuelle a lieu le second vendredi de janvier.

Le Conseil de l'Abbaye

Demande d'adhésion

Par la présente, je vous prie d'accepter ma candidature comme membre de l'Abbaye de Perroy.

Nom : ……...

Prénom : ……..

Date de naissance : ……..

Adresse : …….……

Localité : …….…….

E-Mail : ……

Recevez, Monsieur l'Abbé-Président, Messieurs les membres du Conseil, mes cordiales salutations.

Date et signature :

……..……..…….

Transmettre à :
Abbaye de Perroy
Rue de la Gare 4
1166 Perroy
info@abbayedeperroy.ch